Le Chômage dans le Nord et le Pas-de-Calais

LA CRISE S'EST AGGRAVEE

Le dernier « Bulletin du Marché du Travail » constate une nouvelle augmentation du nombre des chômeurs dans nos divers départements. Il atteint actuellement le chiffre de 84,309, contre 79,889 la semaine précédente, soit une différence en plus de 4,420. Cette augmentation provient, en grande partie, de la Seine-Inférieure, du Tarn et du Rhône.

Sur ces 84,309 chômeurs admis à recevoir l'allocation des fonds départementaux ou municipaux, on en compte 64,182, dont 43,176 hommes et 21,006 femmes, dans la Seine.

Voici, d'après l'Office central de la main-d'œuvre le mouvement de la crise, dans notre région, ces jours derniers.

NORD. — A Lille, une filature de coton a rétabli la durée normale du travail. A Tourcoing, une fabrique de velours de coton a congédié son personnel, soit 100 ouvriers et ouvrières. A Dunkerque, un établissement de l'industrie textile a décidé d'arrêter le travail à partir du 29 avril : 100 personnes, des femmes pour la plupart, se trouvent en chômage.

PAS-DE-CALAIS. — A Calais, dans l'industrie des tulles et dentelles, 10.100 ouvriers et ouvrières environ sont en chômage presque complet. Un assez grand nombre d'entre eux ont trouvé du travail à la campagne et surtout dans les camps anglais de la région. Il ne semble pas que l'on puisse espérer une amélioration de la situation dans l'industrie du tulle avant l'automne.

Situation difficile dans les papeteries de la vallée de l'Aa ; la moitié environ des ouvriers sont atteints par le chômage. La commission départementale de chômage fait procéder à une enquête pour savoir dans quelle mesure les heures de travail pourraient être réduites, afin qu'un plus grand nombre d'ouvriers puissent être occupés.

A Saint-Omer, dans l'industrie de la lingerie, sur un effectif de 1.200 ouvrières, 2.. sont en chômage partiel et 400 en chômage complet.

A Boulogne, dans l'industrie de la chaussure, la moitié des ouvriers chôment ; les autres font de vingt-six à quarante heures par semaine. On constate une tendance à la réduction des salaires. Sur le port de Boulogne, 250 dockers travaillent irrégulièrement ; le port de Calais, sur 500 dockers, 200 sont en chômage complet ; les autres travaillent par intermittence.

La situation est normale ou presque dans les industries des métaux, les constructions maritimes, les fabriques de plumes métalliques, les usines de ciment et l'industrie du bâtiment.

Pour venir en aide aux chômeurs, la municipalité de Calais fait fonctionner des soupes populaires et distribue des secours de chômage. A Boulogne, où l'on compte 900 chômeurs, diverses mesures sont préconisées par la commission départementale de chômage, en vue de procurer du travail à une partie des chômeurs.

Les forêts séquestrées de Bon-Secours et de Flines-lez-Mortagne

UNE INTERVENTION DU CITOYEN COUTEAUX. — LE PROJET DE LOI QUI DOIT EN ETRE LA CONSEQUENCE.

Notre ami Couteaux, député, vient de recevoir la lettre suivante du Ministre de l'Agriculture, en réponse aux suggestions qu'il lui avait soumises pour cet objet :

« Monsieur le Député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu me signaler la situation des forêts séquestrées de Bon-Secours, de Flines-lez-Mortagne (Nord), et l'intérêt que présenterait leur acquisition par l'Etat.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que je partage votre manière de voir. Il s'agit, en effet, de bois qui n'ont été l'objet d'aucune exploitation pendant la guerre, tandis que les autres forêts de la région du Nord ont été dévastées.

» Je fais préparer actuellement un projet de loi en vue de la réalisation de cette acquisition par l'Etat et je transmettrai prochainement ce projet à Monsieur le Ministre des Finances ».

La Collision de trains à Hazebrouck

L'ENQUETE CONTINUE

Les ouvriers chargés du déblaiement des voies ont continué leurs travaux pendant toute la nuit de dimanche à lundi.

A midi, les deux locomotives, les débris des wagons, le charbon et les matériaux, ainsi que le tablier de la passerelle avaient disparu et le passage à niveau était définitivement rouvert à la circulation. A 5 heures du soir, toutes les voies ferrées étaient redevenues libres.

Lundi matin, M. Riby, juge d'instruction, a longuement interrogé le mécanicien Emile Haese et le chauffeur Emile Caullier, considérés comme responsables de l'accident.

A la fin de cet interrogatoire, ils ont été remis en liberté provisoire.

On annonce une amélioration sensible dans l'état du blessé, le conducteur Courchelle, en traitement à l'Hôpital, et l'on prévoit qu'il n'y aura pas de complications.

Lundi, dans la matinée, l'ingénieur du Contrôle de l'Etat à Lille, est venu à Hazebrouck pour se renseigner sur les circonstances de la catastrophe.

L'affaire des sacs à terre

A PROPOS DE « RECTIFICATIONS »

Certains ont fait beaucoup de bruit à propos de rectifications que M. Wilmez, un des principaux accusateurs dans l'affaire des sacs à terre, aurait apportées à sa déposition. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'affirmer que ces rectifications sont de très minime importance. Elles ne portent que sur des points secondaires et ne changent rien au fond de la déposition de M. Wilmez. Ajoutons que cette déposition a été confirmée par l'instruction elle-même.

Imputation sur Dommages de guerre

UNE QUESTION D'ESCOFFIER AU MINISTRE

Notre ami Léon ESCOFFIER, député du Nord, a posé au Ministre des Régions Libérées la question suivante :

« Aux termes de l'article 46 de la loi du 17 avril 1919, si l'attributaire est débiteur de l'Etat à quelque titre que ce soit, même pour paiement des contributions, la somme ainsi due par lui sera, sur sa demande, imputée sur le montant de son indemnité, et ne sera pas exigible avant que ce montant n'ait été déterminé. Cette imputation se fait-elle sur la perte subie ou sur la totalité de la somme réclamée ?

Un cessionnaire de dommages de guerre peut-il faire imputation de ses contributions personnelles sur les sommes à lui dues pour dommages achetés ? »

Réponse. — L'imputation est demandée par le Sinistré dont l'indemnité n'est pas encore définitivement fixée.

Dans ce cas, l'imputation a lieu à titre d'avances et comme telle, est limitée aux trois quarts de la perte subie.

L'imputation est demandée après fixation définitive de l'indemnité.

Dans ce cas elle peut être opérée non seulement sur le montant de la perte subie, mais encore sur celui des frais supplémentaires, à la condition que le remploi ait été effectué pour une somme égale au montant de l'indemnité sollicitée.

Les cessionnaires d'indemnités possédant la qualité d'attributaires au sens de l'article 43 de la loi du 17 avril 1919 ont le droit, au même titre que le sinistré lui-même, de réclamer valablement le bénéfice d'application de l'article 47, paragraphe 9 de la loi précitée.

Nominations dans l'Enregistrement

M. Jauffret, receveur de l'Enregistrement de 2e classe à Landrecies (Nord), est nommé receveur de 1re classe à Maubeuge.

M. Damien, receveur-rédacteur de l'Enregistrement de 1re classe à Auxerre, est nommé inspecteur-adjoint de 3e classe dans le Pas-de-Calais.

M. Lainey, receveur de l'Enregistrement de 2e classe à Pontorson (Manche), est nommé receveur de 1re classe à Lens.

DERNIÈRE HEURE

Pour faire payer l'Allemagne

La Classe 19 est rappelée

L'ordre d'appel exempte les Soldats des Régions Libérées

Paris, 2 mai. — M. Aristide Briand, président du Conseil, ayant téléphoné de Londres dans la soirée, à M. Barthou, de mettre à exécution les mesures militaires prévues, le ministre de la Guerre vient de donner l'ordre de rappeler sous les drapeaux la classe 19.

L'EXECUTION DE CET ORDRE A COMMENCE CE SOIR, LUNDI, A PARTIR DE DIX HEURES DANS LES REGIONS INTERESSEES. LE RAPPEL SE FAIT PAR ORDRE INDIVIDUEL.

Cette mobilisation s'effectuera dans les conditions générales suivantes :

Le rappel de la classe 19 porte sur l'ensemble de la classe, à l'exception cependant **DES OFFICIERS, HOMMES DE TROUPES, RESIDANT SOIT DANS LES 1re, 2e, 6e, 7e, 20e, 21e, REGIONS MILITAIRES, Y COMPRIS L'ALSACE ET LA LORRAINE**; soit, hors de la France continentale; des officiers, hommes de troupes, appelés dans l'infanterie et dans la cavalerie et ayant servi dans l'armée du Levant, aux corps d'occupation de Constantinople, au Maroc, dans les territoires des plébiscites; des hommes des services auxiliaires quels qu'ils soient; des hommes actuellement en sursis d'incorporation.

Ce rappel est fait par le moyen d'ordres d'appel individuels établis conformément à l'article 33 de la loi du recrutement et déposé chez les commandants d'armes chargés de les faire parvenir.

Les obligations des soldats rappelés

TOUT HOMME AYANT REÇU SON ORDRE D'APPEL DOIT REJOINDRE LE LIEU DE MOBILISATION PORTE SUR LE FASCICULE DE MOBILISATION.

Le personnel ainsi rappelé est immédiatement incorporé, habillé, équipé et armé. Il entre ensuite dans la composition de détachements de renforts d'effectifs prévus et à destination de l'armée du Rhin.

Le transport de ces détachements dans les pays rhénans est organisé de manière à ne pas interrompre le trafic commercial afin de n'amener aucune perturbation dans la vie économique du pays.

Les délais à partir desquels ces détachements seront tenus prêts à partir ont été calculés de manière à tenir compte du temps nécessaire pour que les hommes touchés par leur ordre d'appel puissent rejoindre leur corps d'affectation et ensuite être constitués en détachements.

Il y a lieu de remarquer que le délai total à prévoir ne peut guère être moindre que celui qui serait nécessaire aux mêmes opérations en cas de mobilisation normale, la différence porte seulement sur le nombre d'hommes à transporter. Il s'en suit que l'effort à demander aux chemins de fer infiniment moindre ne risque pas d'entraver d'une manière sensible la vie économique du pays.

Comme on l'a vu par le texte qui précède, **LES HOMMES DE LA CLASSE 19 DES REGIONS LIBEREES NE SONT PAS RAPPELES.**

Les Alliés d'accord pour le rappel de la classe 19

Londres, 2 mai. — La réunion du Conseil suprême ne s'est terminée que quelques instants avant 9 heures.

En rentrant à son hôtel, M. Briand a déclaré aux représentants de la presse :

« L'accord est à peu près fait. Il sera complet demain matin. Une nouvelle séance aura lieu à 11 heures 30. **L'ordre de rappel de la classe 1919 est lancé ce soir, d'accord avec le Conseil suprême.**

Les quelques points encore en suspens portent sur les garanties financières du projet.

Le Parti Ouvrier Belge approuve les Sanctions

Bruxelles, 2 mai. — Le Conseil général du Parti Socialiste s'est réuni ce matin pour décider de l'attitude à tenir en ce qui concerne la Conférence de Londres.

Les ministres socialistes Vandervelde, Anseele et Wouters, assistaient à cette réunion.

L'assemblée a décidé d'envoyer à Londres une délégation à la réunion de la Commission internationale syndicale.

En ce qui concerne les sanctions, la majorité du Conseil général les approuve.

Une nouvelle réunion sera convoquée lorsque les décisions de Londres seront connues.

Manifestations populaires en Rhénanie

On télégraphie de Mayence que si la population rhénane ne paraît nullement troublée par l'échéance du 1er mai, les Mayençais ne se sont, hier, occupés que de célébrer solennellement la fête du Travail.

Toute la population ouvrière et travailleuse a envahi les rues. Les villages voisins ont envoyé des délégations. A 4 heures, un cortège de plus de 15.000 personnes venait le long du Rhin, respectant une discipline toute militaire sans service d'ordre, personne ne rompant les rangs. Des fillettes porteuses de drapeaux rouges, emboîtent le pas. Des orphéons animent la cérémonie. Puis, brusquement, jaillit « La Marseillaise », jouée par des fanfares, pour signifier la foi des travailleurs allemands dans un avenir meilleur. Des bannières portent : Guerre à la Guerre ! La manifestation se déroule paisiblement, sans un cri discordant.

A Dusseldorf, à Wiesbaden, des manifestations identiques se sont déroulées dans le plus grand calme. Les princes Henri de Prusse et Joachim, actuellement à Wiesbaden, contemplaient le spectacle.

La Belgique et les Sanctions

Bruxelles, 2 mai. — Le « XXe Siècle » dit que pendant que se discute et que se résout à Londres la question des sanctions, en vue d'une entente unanime, le gouvernement belge termine la préparation des diverses modalités d'exécution de ces sanctions, auxquelles il serait appelé à prendre part.

Ayant été amené, ces temps derniers, à prendre en considération toutes les hypothèses possibles, il a donné des ordres pour que leur réalisation ne subisse aucun retard, ni contretemps.

Les Organisations Ouvrières Belges vont s'entendre avec le Labour-parti

Comme nous l'annonçons d'autre part, le Conseil général du Parti Ouvrier Belge et la Commission Syndicale se sont réunis aujourd'hui, lundi, à la Maison du Peuple de Bruxelles, pour examiner la question des sanctions nouvelles à appliquer envers l'Allemagne.

Les différents orateurs qui ont pris la parole ont été d'accord pour affirmer que l'Allemagne doit réparer le préjudice causé à la Belgique et à la France. L'assemblée a décidé, à la fin du débat, d'envoyer immédiatement deux délégués à Londres, les citoyens Dejardin, député mineur, et Deman, secrétaire général de la Centrale d'Education du Parti Ouvrier Belge.

Ces deux délégués entreront en rapport avec le Labour Party afin de mener une action commune dans cette importante question.

Les troupes belges sont prêtes

Bruxelles, 2 mai. — Le correspondant de « L'Indépendance Belge » en Allemagne occupée annonce qu'au Grand-Quartier-Général Belge, tout est paisible. Les officiers qu'il a interrogés sont souriants. Ils ont confiance que s'il faut agir, on agira sans faiblesse et sans retard, car on est prêt.

« S'il faut participer aux opérations, dit un commandant d'Etat-Major, ce ne sera jamais qu'en couverture des troupes françaises ; inévitablement notre rôle sera modeste, mais n'en doutez pas : nous ferons entièrement notre devoir et cela sans hésitation. Quant aux troupes elles sont prêtes pour l'action. Elles agiront énergiquement dès que ce sera nécessaire ».

En attendant, tout est calme. La vie continue son train-train coutumier.

Une question de M. Briand à M. Lloyd George

La réunion du Conseil suprême, commencée à 17 heures et demie, et qui s'est prolongée jusqu'à 21 heures, a été une séance de travail très dure.

L'échange de paroles qui l'a terminée, démontré à quel point l'accord est avancé.

En effet, M. Briand a dit à M. Lloyd George :

« Puis-je considérer l'accord comme fait et puis-je mobiliser les troupes ? »

— Mais, parfaitement, tout de suite ! a répondu M. Lloyd George.

Le Conseil a demandé aux juristes de se mettre au travail immédiatement et de passer la nuit s'il était nécessaire.

La discussion qui s'est poursuivie au Conseil suprême a porté spécialement sur la question des garanties à exiger de l'Allemagne, notamment la création, à Berlin, d'une commission chargée de surveiller l'exécution, par l'Allemagne, de ses obligations.

Des volontaires américains offrent leur concours à la France

New-York, 2 Mai. — Huit-cents anciens volontaires américains, réunis en Congrès, ont voté une résolution approuvant l'attitude de la France à l'égard de l'Allemagne et prenant l'engagement de retourner en France si besoin était, pour faire triompher la justice.

Résolution des Alliés

Les mesures décidées

A la séance du Conseil Suprême de cet après-midi, l'accord s'est établi entre Alliés sur les dispositions essentielles d'une résolution qui seront définitivement arrêtées demain matin.

Cette résolution comprendra d'abord la récapitulation des manquements de l'Allemagne à ses obligations, en ce qui concerne le désarmement, le jugement des coupables et des réparations, spécialement pour le paiement de 12 milliards de marks-or à l'échéance du 1er mai 1921.

La résolution déclare ensuite que les Alliés sont, en conséquence, fondés à prendre immédiatement les mesures suivantes:

1° Les puissances Alliées décident de prendre toutes les mesures militaires en vue d'une occupation de la vallée de la Ruhr, au moyen des forces Alliées sur le Rhin et, dans ce but, de commencer immédiatement à partir d'aujourd'hui, l'appel à la concentration des contingents français supplémentaires jugés nécessaires,

2° Afin de ne pas s'écarter dans la scrupuleuse observation du traité, les gouvernements alliés invitent la commission des réparations à fixer sans délai, sur la base de l'article 233 du traité, les modalités de paiement de la dette allemande et à lui notifier, en même temps son montant total dans un délai maximum de 4 jours, c'est-à-dire avant le 7 mai.

Dans le même laps de temps, les Alliés notifieront à l'Allemagne les garanties jugées par eux nécessaires pour s'assurer de l'exécution de ses obligations. ILS LUI ADRESSERONT UNE SOMMATION D'AVOIR A PROCEDER AU JUGEMENT DES COUPABLES ET A TERMINER SON DESARMEMENT.

Dans les six jours qui suivront, c'est-à-dire avant le 13 mai, l'Allemagne pourra faire connaître valablement son acceptation sans réserve aux dispositions et aux décisions notifiées, tant par la commission des réparations que par les gouvernements alliés.

SI L'ALLEMAGNE REFUSE DE SE SOUMETTRE, L'OCCUPATION DE LA VALLEE DE LA RUHR, DONT LA PREPARATION AURA ETE POURSUIVIE SANS INTERRUPTION ET ACHEVEE PENDANT CETTE PERIODE DE DIX JOURS, S'EFFECTUERA IMMEDIATEMENT ET AUTOMATIQUEMENT DES LE 13 MAI. ELLE CESSERA SEULEMENT APRES QUE L'ALLEMAGNE AURA ACCOMPLI TOUTES SES OBLIGATIONS.

LES GARANTIES

Le seul point encore en suspens a trait aux garanties.

En dehors du versement immédiat d'un milliard de marks-or, qui constitue la réserve de la Reichsbank, de la mobilisation des valeurs étrangères dont disposent les nationaux allemands, la délégation française pour garantir le paiement des 11 autres milliards restant à verser, demande l'institution, à Berlin, d'une Commission de garanties, chargée de surveiller toute l'exécution du Traité de Versailles, et il fait de la création de cet organisme, une condition « sine qua non ».

Du côté anglais, on manifeste une opposition marquée contre cette innovation, à laquelle on reproche de ressembler trop à la Commission de la Dette ottomane.

Une nouvelle entrevue d'experts aura lieu ce soir, au cours de laquelle on s'efforcera de résoudre cette difficulté.

Le Conseil suprême, dans sa réunion de demain, à 11 heures, sera très vraisemblablement en mesure d'arrêter la décision finale.

L'amiral Grasset appelé à Londres

Le vice-amiral Grasset, chef d'état-major général de la marine, appelé d'urgence à Londres, à la suite de la conférence interalliée de ce soir, a quitté Paris à 23 h. 35, par le rapide de Boulogne. Il sera à Londres demain matin, à 10 h. 30.

L'humour de M. Lloyd George

UN INCIDENT GAI

Un de nos confrères parisiens écrit :

La situation, dimanche matin, n'était pas brillante. Nous étions beaucoup plus près d'une rupture que d'un accord. Ceux qui suivent les conférences n'ont pu se défendre de penser au jour fameux où, à San Remo, M. Millerand, prenant son chapeau et sa canne, quitta la salle où se tenaient les séances.

M. Briand, sur [illegible], aurait bien failli faire de même. Mais, dimanche matin, notre Premier eut avec M. Lloyd George une nouvelle conversation privée, longue, et, dit-on, cordiale. C'est là que prit naissance un espoir d'accord.

L'après-midi, au Conseil suprême, M. Lloyd George se montra d'excellent humeur. Il dit aux experts : « Vous avez sauvé la situation en mars à Paris ; vous venez de la sauver encore une fois ». Il les remercia de leur dévouement. Quelqu'un ayant fait remarquer que le président anglais avait bien été pour quelque chose dans les résultats des travaux, M. Lloyd George répondit : « Non, je ne suis qu'un politicien ordinaire ».

La séance, commencée sur ce mot, fut encore égayée par un incident. Pendant que les délégués causaient, le chien de M. Lloyd George, un chien chinois de grande valeur, s'introduisit dans la pièce où siégeait le Conseil. M. Lloyd George l'aperçut et lui dit : « Tu n'as pas le droit de venir ici, à moins que tu ne sois le délégué chinois, auquel cas ce serait un avertissement... »

On rit... Le Premier anglais rit très fort lui aussi. Il resta dès lors désarmé.

A partir de ce moment, il fut charmant ».

Tirage financier

CREDIT NATIONAL

Paris, 2 mai. — Le numéro 2.210.861 gagne un million de francs.

Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Le numéro 1.831.588 gagne 500.000 francs.

Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs : 6.577.464 et 6.087.547.

Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 365.545, 2.813.377, 3.571.953.

Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les 6 numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 7.265.370, 5.150.501, 4.733.533, 7.920.078, 2.595.428, 7.428.051.

Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

LILLE

Les Grandes Fêtes de Mai

LE VOYAGE PRESIDENTIEL

M. Oudaille, commissaire spécial, attaché aux voyages présidentiels, est arrivé hier à Lille, au train de 10 h. 25. Il a été reçu par M. Carnot, secrétaire général de la Reconstitution ; par le commandant de gendarmerie Martin ; par le lieutenant de la place Salin ; par M. Richelmi, commissaire spécial ; Polcottier, commissaire central ; Dufour, commissaire spécial et divers autres personnalités.

M. Oudaille est venu spécialement pour examiner le programme des grandes fêtes de mai, et y faire certaines modifications d'après les instructions du protocole qui aura d'ailleurs à donner son avis définitif là-dessus.

A trois heures, eut lieu à la Gare de Lille, une entrevue avec M. Drochard, chef de gare, dans le but d'organiser la réception de M. Millerand, qui se fera sur le quai n. 4.

A quatre heures et demie, seconde réunion à la Préfecture, cette fois. Signalons que MM. Vanossuwenberghe, président du Conseil Général ; Delory, Maire de Lille ; Moithy, adjoint au Maire ; Carnot et diverses autres personnalités y prirent une part active. On y étudia sérieusement les divers points du programme.

La 43me Fête Fédérale de Gymnastique

LE PROGRAMME OFFICIEL DE LA MAIRIE

SAMEDI 14 MAI. — A onze heures, Arrivée de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education physique. — De 14 à 16 heures, Terrain de la Fête de Gymnastique, boulevard Carnot, Démonstration scolaire par les enfants des Ecoles de la ville et les élèves du Lycée Fénelon, intermède sportif par le Groupe du Foyer franco-américain. — A 14 h. 30, à la Société industrielle, Congrès de la Mutualité. — A 19 h., gare de Lille, Réception de la Municipalité de Nice venant confier à la ville de Lille la garde du drapeau fédéral des Gymnastes pendant une année. — A 19 h. 15, Réception à l'Hôtel-de-Ville du Conseil municipal de la ville de Nice et des délégations étrangères. — A 20 h. 30, Retraite aux flambeaux par les troupes et musiques de la garnison. — A 21 heures, salle des Fêtes du Conservatoire, Congrès de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France. Illuminations électriques Grand'Place et Place de la République.

DIMANCHE 15 MAI. — De 5 h. 30 à midi, Terrain de la fête boulevard Carnot, Concours de sections par toutes les Sociétés de Gymnastique. — De 15 à 18 heures, Terrain du boulevard Carnot, grande Fête de Gymnastique. — A 18 h., Arrivée en gare de Lille de M. le Président de la République, accompagné de M. le Ministre de la Guerre. — A 18 h. 30, Réception à la Préfecture. — A 21 heures, grande Fête de Gymnastique de nuit au terrain du boulevard Carnot. — A 21 heures, Illuminations électriques, Concerts et Bals Grand'Place et place de la République. — De 22 à 24 heures, Bals publics dans les différents quartiers de la Ville.

LUNDI 16 MAI. — De 5 h. 30 à midi, au terrain de la fête du boulevard Carnot, Concours individuel de gymnastique, artistiques, athlétiques, championnats divers. — A 8 h. 40, Visite de l'Hôpital Saint-Sauveur par M. le Président de la République. — A 9 h. 10, Palais de la Bourse, Réception au Palais de la Bourse de M. le Président de la République par la Chambre de Commerce. — A 9 h. 50, Palais Rameau, Exposition des Œuvres sociales du Nord, Réception de M. le Président de la République par le Comité d'organisation de la journée des Œuvres sociales. — A 11 h. 30, réception de Sa Majesté le Roi des Belges. — A midi, Départ du cortège officiel qui conduira S. M. le Roi des Belges à son hôtel, rue Solférino. — A 12 h. 30, Réception à la Préfecture de MM. les Maires des chefs-lieux de cantons. — A 12 h. 40, Préfecture du Nord, Visite de S. M. le Roi des Belges à M. le Président de la République. — De 13 à 15 heures, Salle des Fêtes de la Préfecture, Banquet officiel offert à M. le Président de la République, à S. M. le Roi des Belges et aux Membres du Gouvernement. — A 15 h. 15, Hôtel-de-Ville (Mairie provisoire) Réception officielle de M. le Président de la République et de S. M. le Roi des Belges par la Municipalité. — De 15 à 19 heures, Au terrain de la Fête du boulevard Carnot, sous la présidence de M. le Président de la République et de S. M. le Roi des Belges, Grande Fête de Gymnastique. Exécution des mouvements d'ensemble de la 43me Fête fédérale. Remise solennelle du drapeau fédéral à la Ville de Lille. — A 19 h. 30, les 10.000 gymnastes ayant pris part à la Fête fédérale et venant du terrain de la fête, défileront en cortège sur la place de la République. — A 21 heures, Illuminations électriques, Grand'Place et place de la République. Concerts et Bals sur ces places et dans les différents quartiers de la ville. — Les bals auront lieu de 21 h. 30 à 24 heures. — A 22 heures, place de la Nouvelle Aventure, grand feu d'artifice aérien, Concert et Bal à partir de 23 heures.

Le Maire de Lille.
G. MOITHY, Adjoint.

La distribution des prix des concours de gymnastique aura lieu au Théâtre municipal, le mardi 17 mai, à neuf heures du matin.

Les vidangeurs refusent de travailler la nuit

C'est à partir du 1er mai qu'entrait en vigueur l'arrêté du Maire ordonnant le travail de nuit pour l'extraction des vidanges. Deux maisons seulement ont accepté ces conditions. Ce sont les maisons Six et Guerminch.

Les cinq autres entrepreneurs ont décidé de ne point effectuer le travail de nuit.

Une proposition demandant à la Ville que le travail dans le centre soit effectué de 4 à 9 h. du matin et dans les faubourgs l'après-midi, leur a été refusée.

Les Fêtes Universitaires

Elles débuteront ce soir par une grande retraite aux flambeaux avec le concours de la musique des Sapeurs-Pompiers. Départ, Place Philippe Lebon, rue Solférino, rue Nationale, rue Colbert, rue Gambetta, place de la République, rue de Béthune, rue du Sec-Arembault, parvis Saint-Maurice, place de la Gare, rue Faidherbe, Grand'Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté.

Une brillante fête de nuit aura lieu ensuite au Café des Fleurs.

La rue Gambetta a décidé de pavoiser et d'illuminer à cette occasion.

Nous rappelons que la location pour le grand concert de gala de mercredi, à l'Hippodrome, et pour le gala de vendredi au Théâtre, « La Tosca » continue à la Maison des Etudiants, 49, rue de Valmy, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Du 13 au 17 Mai les établissements publics seront ouverts toute la nuit

Sur l'intervention de M. le Maire de Lille et à l'occasion de la Fête Fédérale de Gymnastique, M. le Préfet du Nord autorise les établissements publics de la Ville à rester ouverts, sans limitation, pendant les nuits des 13 au 17 mai inclus.

AMNISTIE !!!

Les effets de l'amnistie vont-ils se faire sentir à la Maison Centrale de détention de Loos ? C'est probable. Nous apprenons en effet, que M. Savagnier, substitut, s'y est rendu de la part du Procureur de la République, dans le but d'examiner certains dossiers de condamnés, pour faire bénéficier ces prisonniers de la loi d'amnistie.

Les exploits d'un Grec

Le nommé Georges Pantraconis, 24 ans, sujet grec, charpentier, demeurant 5, rue Mahieu, se trouvait dimanche soir, en état d'ivresse à l'estaminet Landry, rue de Tournai, 80 bis et voulait s'emparer du billard. Il fallut l'intervention de deux agents pour l'empêcher de mettre son projet à exécution.

Furieux, le Grec invectiva les policiers et leur porta des coups.

Conduit au commissariat de police, Pantraconis a été ensuite déféré au Parquet.

Lorsque tout est fini

Mlle Marie Rivallon, 32 ans, lessiveuse, rue Magenta, 19, vivait depuis un certain temps en désaccord avec son amant.

Elle en éprouva un tel chagrin qu'elle résolut de se donner la mort, en se jetant dans le canal au quai Vauban.

Retirée aussitôt par MM. Charles Pierains, Ch. et Victor Philippart, demeurant quai Vauban, 5 et 9, elle en fut quitte pour un bain froid. La désespérée a été conduite à la « Marmite », rue Ban de Wedde, où elle passa la nuit.

AU PARQUET

LA SURETE GENERALE A PRIS POSSESSION DES 50.000 FRANCS DE BIJOUX ABANDONNES A WATTRELOS.

Nos lecteurs se souviennent de la prise effectuée le 9 avril dernier par la douane de Wattrelos.

Un fiacre arrivant à toute allure fut sommé d'arrêter. Pendant qu'un douanier ouvrait une portière, l'homme qui se trouvait à l'intérieur du véhicule, et qui n'était autre que Michel Scheinfeyel, d'escroc au téléphone, prenait la fuite de l'autre côté. On ne put le rejoindre.

Dans une valise abandonnée par le fuyard, on découvrit pour 50.000 fr. de bijoux. Ces derniers furent déposés au greffe du Tribunal civil de Lille.

Hier après-midi, M. Bertillet, commissaire de la Sûreté générale, accompagné de deux inspecteurs, est venu pour reconnaître les bijoux et en prendre possession. Ceux-ci proviennent de vols commis dans des bijouteries de Paris et de Nancy.

L'un des inspecteurs est rentré à Paris avec la précieuse valise. M. Bertillet et le second inspecteur ont continué leur enquête pour tâcher de découvrir la retraite de Scheinfeyel.

PETITES NOUVELLES

UN PORTEFEUILLE S'ENVOLE. — M. Jules Helleboid, boucher, demeurant rue Gantois, 67, se rendait hier après-midi, dans une maison de change de la rue de l'Hôpital Militaire pour y toucher des coupons, lorsqu'il s'aperçut de la disparition de son portefeuille qui se trouvait dans la poche de son veston et qui contenait pour 605 fr. de valeurs.

La police informée a fait procéder à des recherches.

LE TORT D'ETRE ABSENT. — Pendant son absence M. Georges Leblond, demeurant rue des Chats-Bossus, 17, au 1er étage, a constaté qu'on avait pénétré chez lui dimanche entre 17 et 19 heures, à l'aide d'une fausse clef et qu'on lui avait dérobé une somme de 130 fr. se trouvant dans un buffet.

La police a ouvert une enquête.

ACTE DE PROBITE. — Mme Huc Marie, ménagère, 25, rue de Valmy, a trouvé dimanche soir, place du Théâtre, un sac à main contenant une somme de 1.023 fr. et une carte d'identité au nom de Mme Marguerite Dussart, 8, rue de Paris. Elle a remis sa trouvaille au commissariat de permanence.

LA FETE DE JEANNE D'ARC

Le Comité du quartier Saint-Michel a décidé d'étendre les festivités de ce quartier au delà des fêtes du 14, 15, 16 mai.

A cet effet à l'unanimité il a été décidé que la fête de Jeanne d'Arc serait marquée dans ce quartier par un concert au pied même du socle dépouillé par les Allemands.

Ce concert aura donc lieu le 8 mai prochain Place Jeanne d'Arc, de 5 à 7 h.

Au "Caveau Lillois"

« L'RENAISSANCE D'TARTAGROBOOR »

Hier a eu lieu au Théâtre Municipal, la première de « L'Renaissance d' Tartagroboor », une nouvelle comédie due au talent de deux chansonniers du Caveau Lillois, MM. Léonard et G. Flamengourt. Je dois dire de suite que le public lillois, — lequel entre parenthèses, adore entendre ses chansonniers patoisants, — prouva par ses éclats de rire et ses applaudissements, qu'il prenait grand plaisir à voir éclore une nouvelle œuvre qui, après « Nos Nouviaux Riches » ira enrichir le répertoire des œuvres patoisantes.

« L'Renaissance d'Tartagroboor » est établie sur un quiproquo. Tartagroboor, village dévasté par la guerre, est le filleul de la ville de Tartara. Et la ville marraine envoie un délégué avec 50.000 à la ville filleule. Angoisse des édiles municipaux de Tartagroboor. M. le Maire est absent ! Il faut remplacer M. le Maire pour recevoir dignement le délégué de Tartara ! suggère quelqu'un.

Et voilà le secrétaire de mairie, Célestin, bombardé maire pour la circonstance. Toute la pièce part de là et rejaillit en joyeuses saillies, dont je vous fait grâce, mais que le bon public accueillit en toute allégresse.

L'interprétation d'ailleurs fut, sauf quelques petits flottements qui disparaîtront à la seconde, excellente dans son ensemble. Citons principalement MM. Léonard, élégant « Célestin » ; Castreman, distingué « Lariette » ; Wannier et Menez, amusants au possible dans « Bidoche » et « Longuecreches » ; François, un « Dusaurc » savoureux et Mme Castille, modèle de prononciation patoise. François et Léonard. J'ai gardé pour la fin Mlle Alice Crapet, très en progrès comme comédienne et qui fut le sourire de la pièce. Ce nous est un grand plaisir de revoir cette jeune artiste, à la jolie voix sur la scène du Théâtre de Lille. Au résumé, une excellente soirée qui engagera les Lillois, amis du parler local, à se rendre en masse aux représentations du « Caveau Lillois ».

V. B.

AVIS & COMMUNICATIONS

LICENCE ET BACCALAUREAT. — La session d'examens de licence (ancien régime) s'ouvrira le lundi 20 juin, à 7 h. 45 du matin.

La session d'examens de baccalauréat s'ouvrira le jeudi 30 juin.

Les épreuves écrites auront lieu simultanément à Lille, à Amiens, à Charleville et à St-Omer : jeudi 30 juin, vendredi 1er juillet, samedi 2 juillet.

Toutes les épreuves orales seront subies à Lille.

REMERCIEMENTS. — La famille Dujardin-Capron remercie les personnes qui ont assisté aux funérailles civiles de leur regretté parent, le jeune Charles Dujardin.

EXCURSION DE GEOLOGIE. — M. Charles Barrois, membre de l'Institut, professeur, dirigera le dimanche 8 mai 1921, une excursion à Mons et Thieu (Belgique). Rendez-vous à la gare de Lille, à 5 h. 15 précises. Départ, à 5 h. 35. Retour le soir, à 21 h. 30. Prière d'emporter des vivres. Les inscriptions seront reçues au Laboratoire de Géologie, 159, rue Brûle-Maison, jusqu'au vendredi 6 mai, à 11 h.

DENIER DES ECOLES LAIQUES. — A l'issue de la dernière réunion du Comité, deux généreux anonymes ont remis chacun la somme de 50 fr. à M. Aldebert, Président de l'œuvre.

CIRCULATION INTERDITE. — La circulation des chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue de la Clef à partir du 2 mai 1921 pendant toute la durée des travaux de remaniement de la chaussée pavée, ainsi que dans l'Avenue Cuvier et l'Allée des Marronniers à partir du 2 mai 1921 pendant toute la durée des travaux de rechargement de la chaussée.

CONFERENCE. — La Ligue française dont le siège social est à Paris, organise pour le dimanche 8 mai, à quatre heures précises, à la salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital militaire, une conférence présidée par le général Bailloud. Elle sera faite par M. A. Leclère, ex-professeur à Pétrograd, délégué principal de la Ligue Française, sur le sujet suivant : « La Russie telle qu'elle est et les Manœuvres boches ».

Il sera perçu, à l'entrée, une somme de 2 fr. minima pour couvrir les frais de la conférence.

CHOCOLAT IBLED

SOCIÉTÉS DIVERSES

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS BRIGADIERS, CAPORAUX ET MILITAIRES CLASSES. — Assemblée générale trimestrielle le dimanche 8 mai 1921, à 10 h. 30, au siège, rue de Poids.

AMICALE VOLTAIRE. — Le dimanche 1er Mai, l'Association des anciens élèves et amis de l'Ecole Laïque de garçons de la rue Colmar, a tenu à rendre une respectueux hommage à un de ses membres mort pour la France, Fernand Allemagne, sous-lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur.

L'Amicale était représentée par MM. H. Duprez, président ; G. Viste, vice-président ; R. Blondel, secrétaire ; Galle, trésorier ; Vromant, trésorier-adjoint ; Delmar, Dumoulin et nombreux membres de l'Association. Au cimetière, le président, M. Dupret, a prononcé une allocution très émouvante.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Leplus Paul, rue Galilée, cour Cuppe, 3. — Halipré Roger, rue du Havre, 5. — Taverne Jeannine, rue Degland, 13. — Gauthier Georges, rue Charles-Quint, 8. — Boonard Paulette, rue Arago, 36. — Louvat Rabé, et Elie, rue Maubeuge, 29. — Letellier Jean, rue Saint-Gabriel, 72. — Van Rompay Roger, rue Massillon, 15. — Leignel Joseph, rue Maisnoce. — Chefdère Eugène, rue d'Austerlitz, 64. — Lecoy Clément, rue Malesherbes, 13. — De Coninck René, Quai Ouest, cour Saint-Joseph, 1. — Catin Alice, Place Deliot, 10. — Joly Roger, rue Négrier, 11. — Dewippe Renée, rue d'Isly, 25. — Bossuyt Moïse, Place Wicar, 16. — Cardon Michel, rue Louvière, 67. — Coppens Rémi, rue de Soclin, 3. — Savarin Marthe, Place Sébastopol, 14. — Delbecque Denise, rue des Postes, 145. — De Meyere Gabrielle, rue Hal Saint-Roch, 46. — Cramette Julienne, cour Lebleu, 3. — Blanquaert Lucien, rue d'Austerlitz, 37. — Pusbecq Yvonne, Boulevard Montebello, 196. — Chevalier Albert, rue de Brigode, 7. — Delourme Jacqueline, rue du Croquet, 22. — Liétar Jean, rue Sainte-Catherine. — Liénard André, rue Robleds, 41. — Cossart Léon, rue Maubeuge, 15.

Décès. — Leroy Suzanne, 27 ans, épouse Fernand Devys, rue Meurein, 15. — Wallaert Cyrille, 60 ans, époux Virginie Morelle, rue Wattignies, 10. — Peche Sophie, 73 ans, épouse Achille Fremaux, rue Fives, 103. — Pont Julien, 59 ans, époux Anna Thuillier, Boulevard Vauban, 104. — Mannehaux Louise, 53 ans, épouse Richard Samé, rue Détournée, 12. — Frechon Eugénie, 77 ans, Vve Adolphe Desrumaux, rue Saint-Sauveur, 59. — Descamps Denise, 10 ans, rue Poids, 43. — Bataille César, 59 ans, rue Faubourg de Roubaix, 121. — Berthe Sidonie, 25 ans, épouse Vincent Frenaux, rue de la Barre, 27. — Dussart Germaine, 22 ans, épouse de Paul Delval, Boulevard Montebello, 196. — Vyncke Marie, 24 ans, épouse Edouard Denève, rue Lyon, 21. — Facq Florent, 59 ans, veuf Adélaïde Jacquin, rue Augereau, cour Coppée, 17. — Equinet Emilienne, 6 mois, rue Condé, 67. — Dhez Marie, 68 ans, Vve Henri Jayez, Quai Basse-Deûle, 104. — Jouvenet Ferdinand, 59 ans, époux Clotilde Liénard, rue des Fossés, 21. — Millecamp André, 12 ans, rue Lottin, 7.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

APPEL AUX LOCATAIRES DE BONNE FOI

Attention !

Le nouveau projet de loi sur les loyers est déposé sur le bureau de la Chambre. Si vous ne prenez pas garde, il va y avoir des locataires en masse sur le pavé, car MM. les Vautours feront le nécessaire pour qu'il passe ; des départements envahis, on n'en parle pas ; les locataires se laissent tondre comme des moutons. Venez donc grossir nos rangs.

Pour renseignements, s'adresser tous les jeudis à l'estaminet du Chaufour, rue de Lille, à La Madeleine.

OBSEQUES D'UN « POILU ». — Lundi matin, à 11 heures, ont eu lieu les obsèques du maréchal des logis Erasme-Léon Martin, du 29e R. A., tué glorieusement le 19 juillet 1916, à Aveviliers (Somme) et décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre. Les groupes d'Anciens Combattants et d'anciens militaires assistaient à cette cérémonie.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Les commerçants, artisans et autres redevables de la taxe sur le chiffre d'affaires de La Madeleine, à l'exception des sociétés par actions, sont prévenus qu'à partir du 1er mai, le service des contributions indirectes est chargé du recouvrement de la taxe et de la vérification des déclarations. Un bureau de déclaration et de perception est ouvert, à cet effet, rue de Fives, 25, chez Mme Casier-Dubois; ils n'auront plus à se rendre aux bureaux de la cour des Bourloires ou de la rue des Urbanistes.

Pour éviter l'encombrement, les redevables sont invités à déposer leurs déclarations de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures, dans l'ordre suivant : du 2 au 6 inclus, premier secteur, délimité par la voie ferrée, la rue de Marquette continuée par la rue du Moulin, la rue Pasteur jusqu'au territoire de Marcq; du 9 au 12 inclus, deuxième secteur, partie droite de La Madeleine délimitée par la rue Pasteur non comprise, la partie de la rue de Lille, depuis la mairie à la porte de Gand et les territoires de Marcq et de Lille; du 17 au 20 inclus, troisième secteur, partie gauche de La Madeleine délimitée par les rues de Marquette et de Lille (non comprises) et les territoires de Lille et de Saint-André. Se munir de monnaie pour faire l'appoint.

LAMBERSART

RECEL D'UN VELO VOLE. — Le service de la sûreté a récupéré, chez Mme veuve Deruyver, marchande de cycles, 6, place du Colysée, à Lambersart, une bicyclette qui avait été dérobée le 13 avril, à M. Wilson, 100, boulevard Victor-Hugo, à Lille.

Cette dame a prétendu avoir acheté le vélo à un sieur Laplace, demeurant rue de Tournai. Elle possède un reçu de ce dernier, mais cette pièce comptable est, chose bizarre, datée du 6 avril...